

NON À LA LIQUIDATION DE LA FFMJC

Le 21 Mars prochain, le juge du Tribunal de Grande Instance de Paris aura à trancher sur le sort de la FFMJC. L'heure n'est pas à consulter les oracles, mais plutôt à garder les yeux grands ouverts face à la réalité d'une échéance qui ne saurait exclure celle de la disparition pure et simple de l'institution avec toutes les conséquences sociales pour les salariés.

Minée par un désastre financier résultant de la politique rétrograde, irresponsable et aventurière de l'équipe dirigeante du Président G. ABONNEAU, la FFMJC ne répond toujours pas aux exigences d'un plan de redressement sérieux soumis à l'examen de la procédure judiciaire qui autoriserait sa continuation. Dans un jeu de théâtre d'ombres véhiculant l'idée qu'il faille digérer les dogmes des experts désignés, la direction fédérale se tord dans les finasseries de la procédure, obstinée à infliger son « nouveau » modèle économique marchand des temps futurs qui ne mène nulle part.

Il y a urgence à arrêter son plan machiavélique qui conduira à l'échec et fera inévitablement payer la note aux salariés, et aux MJC adhérentes, au-delà même du périmètre fédéral.

Les salariés et leur syndicat CGT n'ont pas ménagé les efforts pour informer, engager les démarches auprès des pouvoirs publics, travailler sur des propositions de redressement claires, concrètes et réalistes pour le rétablissement de la FFMJC sur un projet d'éducation populaire authentique. Le nécessaire engagement de l'État et l'ouverture à la coopération des politiques publiques sur la jeunesse, l'emploi, la culture...se trouvant réinscrits au cœur du problème.

Le Président de la FFMJC et sa direction ont fait le choix de rejeter sèchement ces propositions sans autre forme de discussion, dans un isolement stupéfiant contre l'intérêt général. L'UG CGT et les salariés n'entendent pas se laisser ni impressionnés, ni découragés devant cet ostracisme d'une équipe de direction désavouée par les MJC et dont le départ devient une nécessité impérieuse.

Oui, le redressement de la FFMJC est possible. Il est toujours temps d'agir pour les militants des MJC.

Pour ce qui les concerne, les salariés qui occupent une place déterminante, leur donnant voix au chapitre, ont tout intérêt à se mobiliser et réaffirmer leurs exigences pour sauver le projet d'éducation populaire, l'entreprise et les emplois, les garanties collectives, le maintien de l'emploi national,... etc.

C'est pourquoi l'UG CGT invite les personnels à se rassembler le Jeudi 21 Mars prochain - jour de l'audience du TGI - à partir de 10 h au CNE Passage Verdeau, Paris 9ème.

Notre organisation syndicale ne se résout pas à accepter la fin de l'histoire et la liquidation d'un patrimoine d'avenir éclairant et vivant pour les enjeux d'aujourd'hui.

C'est avec le redoublement des capacités militantes et l'engagement des MJC qu'une réelle politique alternative porteuse d'un autre avenir pour la FFMJC et les MJC sera possible.

Il faudra pouvoir compter avec de nouvelles volontés qui montent des MJC, pour retrouver une dimension fédérative, un espace d'union des MJC de France et une reconnaissance publique.

Sur ces convictions, l'UG CGT sera toujours aux côtés de celles et ceux qui luttent dans des chemins qui font confiance au rassemblement et à la démocratie.

ment et à la démocratie.

Février 2013,
Le Bureau de l'UG CGT MJC

WWW.CGT-MJC.FR

LE REDRESSEMENT DE LA FFMJC EST POSSIBLE, AVEC LES MESURES PROPOSÉES PAR LES SALARIÉS ET L'UG CGT MJC

604000	ÉTUDES & PRESTATIONS SERVICES	103 917	
605000	ACHAT MATÉRIEL - ÉQUIPEMENT	1 000	的复数经验的 医多种性神经炎 医皮肤炎
606100	EDF - GDF - EAU	17 100	
606300	FOURNITURE ENTRETIEN ÉQUIPEMENT	1 700	
606400	FOURNITURES DE BUREAU	14 250	
607000	CARTES ADHÉRENTS	3 500	5.4 0 (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)
607000 60	COSTUMES SS TOTAL 60	13 000 154 467	
612000	REDEVANCES CRÉDIT BAIL	18 400	推销的。据书记
613200	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	23 893	Diminution des frais locatifs FFMJ
613520	LOCATIONS AUTRES	2 200	avec hébergement au CNE
614000	CHARGES COPROPRIÉTÉ	6 000	
615000	ENTRETIEN RÉPARATION	1 000	
615500	ENTRETIEN RÉPARATION/BIENS MOBILIERS	500	
615630	LOCATION/MAINTENANCE INFORMATIQUE/ TÉLÉPHONE	22 550	
615640	LICENCES INFORMATIQUES	5 850	
616100	ASSURANCES	9 600	
616800	AUTRES ASSURANCES	500	
618100	DOCUMENTATION GÉNÉRALE	1 500	Dáduation dos fueis de selle
618500	FRAIS COLLOQUES - SÉMINAIRES	7 660	Réduction des frais de colloques
61	SS TOTAL 61	99 653	\$134562\$13762549F15455
621400	PERSONNEL DÉTACHÉ - PRÊTÉ	97 777	
621409	PERSONNEL DÉTACHÉ PAR FF INTERNE	44 300	
622610	HONORAIRES CONSEIL JURIDIQUE	26 500	Réduction des frais juridiques
622619	HONORAIRES AVOCAT INTERNE	25 000	Reduction des mais junitiques
622630 623600	HONORAIRES AUTRES CONCEPTION COMMUNICATION	44 104 15 850	
623700	IMPRESSIONS REPROGRAPHIE	4 300	在建筑的 是是一个一个一个
623800	DONS -POURBOIRES	500	
625000	MISSIONS - RÉCEPTIONS	12 500	
625101	DÉPLACEMENTS PERSONNEL ADMINISTRATIF	3 050	是是太某场上,1981年1982年20 日
625102	DÉPLACEMENTS DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	0	Suite à reclassement des délégue
625103	DÉPLACEMENTS DIRECTEURS	45 590	régionaux sur postes de direction
625104	DÉPLACEMENTS DIRECTION GÉNÉRALE	0	MJC
625106	DÉPLACEMENTS BÉNÉVOLES	19 800	
625107	DÉPLACEMENTS CHARGÉS DE MISSION	35 591	
625109	DÉPLACEMENTS INTERNES FR/FF	2 000	
625110	DÉPLACEMENTS AUTRES PERSONNELS	17 689	
625500	FRAIS DÉMÉNAGEMENT	15 000	
626300	AFFRANCHISSEMENTS	16 000	
626500	TÉLÉPHONE	7 000	Distriction with Name to constitution
626510	TÉLÉPHONE PORTABLE	1 500	Réduction suite à reclassement d
626520	CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE	2 000	délégués régionaux sur postes de
626600	INTERNET	5 000	direction MJC
627000	SERVICES BANC ET ASSIMILÉS	5 000	Augmentation suite à variation su
628100	COTISATIONS AFFILIATIONS	8 349	salaires consécutive aux reclass
62	SS TOTAL 62	454 400 550 730	
631100	TAXE/SALAIRE TAXE/FORMATION		ments internes
631200 631400	TAXE/CONSTRUCTION	97 675 2 531	
635120	TAXE FONCIÈRE	1 150	Augmentation suite à variation su
635120	TAXE I CHABITATION	1 750	salaires consécutive aux reclass
63	SS TOTAL 63	653 836	ments internes
641100	SAL. BR. DIRECTEURS	4 059 872	The state of the s
641110	SAL. BR. ADMINISTRATIFS	316 557	Suite à reclassement interne des
641111	SAL. BR. DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	0	délégués régionaux
641112	SAL. BR. CHARGÉS DE MISSION	273 868	Création de 7 postes de chargés
641114	SAL. BR. DÉLÉGUÉS FÉDÉRAUX	99 347	mission
641120	SAL. BR. ANIMATION	183 391	IIII22IUII
641200	INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE	25 559	
641300	SUP FAMI.	36 457	Augmentations liées aux nectes
641400	INDEMNITÉS DE LOGEMENT	147 306	Augmentations liées aux postes o
641600	CARTE ORANGE	14 520	chargés de mission atténuées pa
641620	INDEMNITÉS RETRAITE IMPOSABLE	357 934	reclassement interne

645100	COTISATIONS URSSAF	1 746 207	建筑金金总型	Augmentations liées aux postes de
645200	COTISATIONS CPM	394 180		chargés de mission atténuées par le reclassement interne
645300	COTISATIONS C.I.P.C.	79 581		
647100	CHÈQUES RESTAURANTS	11 759	9 1 1 1 1 1 1	
647200	COTISATIONS CCE	93 984	19. 19. 19. 19. 19. 19. 19. 19. 19. 19.	
647500	MÉDECINE DU TRAVAIL	15 000	111111	
647520	PHARMACIE PHARMACIE	700		
648000	AUTRES CHARGES PERSONNEL	31 470		
64	SS TOTAL 64	7 887 692		
651600	DROITS D'AUTEURS ET REPRODUCTION	6 200		
65	SS TOTAL 65	6 200		Frais liés à la procédure judiciaire collective
661600	INTÉRÊTS BANCAIRES	4 892		
66	SS TOTAL 66	4 892		
671000	CH. EXCEP. /OPÉRATION COURANTE	112 000	10000000	
671100	CH. REMBOURSEMENT ANNUITÉS APUREMENT DETTES	800 000	是是是并不是是	Remboursement annuités de la
67	SS TOTAL 67	912 000	在学生是是	
07	CLASSE 6	10 173 140		dette, incluant les dettes privilégiées
11/1/16/17 17 18	GLASSE 0	10 173 140		et à court terme de l'AGS
	DD 0042 DD0DUITO			
	BP 2013 - PRODUITS			Consécutif à retrait de 4 dotations
706110	DIRECTEUR PRODUITS POSTES	7 486 403		Fonjep sur postes délégués régio-
706110	DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX CONTRIBUTION FRMJC	0		17 · 10 · 10 · 10 · 10 · 10 · 10 · 10 ·
706200	ANIMATEURS	54 180		naux
706209	ADMINISTRATIFS FRMJC	21 147		Suppression contribution FRMJC suite à reclassements internes
706300	INDEMNITÉS LOGEMENT DIRECTEUR	138 969		
706450	AVOIR POUR ALÉAS FACTURATION	-73 410	专业是是企业	
7065	DSP CAGNES SUR MER	292 728		
7065	ADHÉSION CAGNES SUR MER	387 300	19 1 1 1 1 1	Atténuation du risque de vacances des postes suite à reclassements
7065	GALA DANSE CAGNES SUR MER	11 000	11111111	
706510	CNASEA FINCMT SALAIRES	700		
707000	CARTES ADHÉRENTS	5 000		
708840	AUTRES REMBOURSEMENTS	1 800		
708800	PRODUITS DIVERS	12 600	13711747	
70	SS TOTAL 70	8 338 417		
741100	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT MJSEPVA	380 000	生生活活动生态。	Rétablissement de la subvention
741110	SUBVENTION MJSVA / CPO	276 000		structurelle de fonctionnement du Ministère JSEPVA
741120	SUBVENTION MJSVA CDVA	2 894		
741200	SUBVENTION SEJS POSTES FONJEP	48 500		
741400	SUBVENTION MINISTÈRE CULTURE ET COMMUNICATION	60 000		
741400	I CODITE TO INTERPOLE THE COLLONE ET COMMISSIONIONIONIONI			
7 7 7 3 0 0				医对生殖性 医多克斯氏医克斯氏氏征 医内外
748000	UNIFORMATION RBSTS.SALAIRE HORS PLAN	52 720		
748000 74	UNIFORMATION RBSTS.SALAIRE HORS PLAN AUTRES SUBVENTIONS	52 720 73 312		
74	UNIFORMATION RBSTS.SALAIRE HORS PLAN AUTRES SUBVENTIONS SS TOTAL 74	52 720 73 312 893 426		
74 756200	UNIFORMATION RBSTS.SALAIRE HORS PLAN AUTRES SUBVENTIONS SS TOTAL 74 COTISATIONS MJC	52 720 73 312 893 426 125 000		Sunnression de la contribution
74 756200 756208	UNIFORMATION RBSTS.SALAIRE HORS PLAN AUTRES SUBVENTIONS SS TOTAL 74 COTISATIONS MJC CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE MJC	52 720 73 312 893 426 125 000 0		Suppression de la contribution
74 756200 756208 756209	UNIFORMATION RBSTS.SALAIRE HORS PLAN AUTRES SUBVENTIONS SS TOTAL 74 COTISATIONS MJC CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE MJC COTISATION FRMJC	52 720 73 312 893 426 125 000 0 16 297		Suppression de la contribution
74 756200 756208 756209 756219	UNIFORMATION RBSTS.SALAIRE HORS PLAN AUTRES SUBVENTIONS SS TOTAL 74 COTISATIONS MJC CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE MJC COTISATION FRMJC CONTRIBUTION FRMJC	52 720 73 312 893 426 125 000 0 16 297		Suppression de la contribution
74 756200 756208 756209 756219 75	UNIFORMATION RBSTS.SALAIRE HORS PLAN AUTRES SUBVENTIONS SS TOTAL 74 COTISATIONS MJC CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE MJC COTISATION FRMJC CONTRIBUTION FRMJC SS TOTAL 75	52 720 73 312 893 426 125 000 0 16 297 0 141 297		Suppression de la contribution
74 756200 756208 756209 756219 75 76	UNIFORMATION RBSTS.SALAIRE HORS PLAN AUTRES SUBVENTIONS SS TOTAL 74 COTISATIONS MJC CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE MJC COTISATION FRMJC CONTRIBUTION FRMJC SS TOTAL 75 SS TOTAL 76	52 720 73 312 893 426 125 000 0 16 297 0 141 297		
74 756200 756208 756209 756219 75	UNIFORMATION RBSTS.SALAIRE HORS PLAN AUTRES SUBVENTIONS SS TOTAL 74 COTISATIONS MJC CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE MJC COTISATION FRMJC CONTRIBUTION FRMJC SS TOTAL 75	52 720 73 312 893 426 125 000 0 16 297 0 141 297		 Suppression de la contribution Quote-part sur produits de la vente du siège affectée au remboursement

Ce budget annuel prévisionnel de fonctionnement intègre les mesures de redressement proposées par l'UG CGT MJC.

(source document : FFMJC)

Ce budget du redressement répond à un double objectif :

- Engager une restructuration soumise à la procédure judiciaire en vue d'autorisation de poursuite de l'activité.
- Ouvrir une perspective de développement de la FFMJC avec le redéploiement des moyens humains de proximité particulièrement dans les régions, tout en réservant les moyens pour une autre orientation de la FFMJC sur une mission réellement motrice pour les fédérations régionales et les MJC.

Sur la gestion du personnel, ce budget se situe dans le souci du plein emploi ainsi que du maintien de l'emploi national. Sur le fonctionnement, les mesures d'économie pour certaines à titre transitoire, sont prêtes à être examinées.

La nécessité du rétablissement de la subvention de fonctionnement du Ministère de la Jeunesse et des Sports se trouve confirmée pour garantir l'existence d'une structure FFMJC viable. Pour rappel la subvention de fonctionnement supprimée par le Ministère depuis 2006, se chiffrait à 355 K€.

Le produit de la cession de l'immeuble du siège (estimation moyenne 1,5 M€) est consacré, par fraction, aux annuités de remboursement de la dette. Le solde restant de la dette doit être l'objet d'une requête immédiate d'abandon auprès des créanciers publics et du Ministère.

L'ÉTAT DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITÉS POUR LE SAUVETAGE DE LA FFMJC

Dans le droit fil de sa « lettre ouverte adressée à la Ministre de la Jeunesse et des Sports » du 21 décembre 2012, marquant publiquement une rupture avec la direction fédérale, l'affirmation d'une autre politique possible et l'interpellation en direction de l'État, la FERC CGT MJC a obtenu deux audiences, d'une part auprès du Ministère de la Jeunesse, des Sports, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, et d'autre part auprès du Ministère de l'économie sociale et solidaire.

CHRONIQUES DE CES RENCONTRES...

... AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Une délégation de la FERC CGT, Richard Béraud, Didier Brun et Bernard Desbois a été reçue le 16 janvier 2013 par le chef du cabinet du Ministère de l'Économie Sociale et Solidaire, Mr Jérôme Saddier.

La CGT a brossé la situation qui a conduit la FFMJC au dépôt de bilan avec ses causes engageant la responsabilité des dirigeants nationaux sur fond de difficultés structurelles chroniques avec l'abandon de l'État notamment la suppression de la subvention de fonctionnement. La liquidation est imminente et les dégâts sont considérables : 4 millions de dettes, en grande partie des dettes sociales. Les 140 salariés sont menacés de licenciement.

La CGT a alerté sur l'indispensable intervention du Ministère ESS pour assurer le sauvetage de l'entreprise associative.

Le chef du cabinet, Jérôme Saddier, a, entre autre, questionné sur l'existence d'un plan de redressement et s'est également interrogé sur le bien- fondé de l'emploi national pouvant être porteur selon lui de risques économiques pour la FFMJC?, la CGT lui a précisé les arguments en faveur du maintien l'emploi national et aussi confirmé sa viabilité.

Le chef du Cabinet a indiqué que son ministère ne dispose que d'une capacité d'intervention financière limitée à 5 M€ par le biais d'appels à projets. Sur son éventuelle intervention en forme d'abandon des créances publiques, il a précisé que celui-ci ne pourrait être que partiel et difficile à engager s'agissant de cotisations sociales. Enfin il a ajouté que son ministère n'avait aucunement été sollicité par la FFMJC. Il a proposé à la délégation CGT de se rapprocher du Cabinet de la Jeunesse et des Sports, et qu'il appuierait auprès de ce dernier notre initiative dans le cadre du rendez-vous qui est d'ores et déjà programmé. Le chef du Cabinet, Jérôme SADDIER, a demandé à la délégation CGT de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation à la FFMJC.

... AU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE, DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le 5 février 2013, rencontre d'une délégation de la FERC CGT, Richard Béraud, Jean-Pierre Languil, Didier Brun et Bernard Desbois au Cabinet de la Ministre de la Jeunesse et des Sports avec Mikaël Garnier-Lavalley, direction jeunesse, éducation populaire et vie associative, Fabienne Bourdais, direction administration territoriale et Nancy Marrec, direction partenariat associatif.

La CGT a affiché au Ministère sa ferme volonté de pérennisation de la FFMJC et des MJC, mais que le risque de liquidation était patent et qu'une disparition de l'institution ne serait pas une « petite affaire » dans le pays. La CGT a présenté un déroulé des événements de la FFMJC partant du droit d'alerte du comité d'entreprise jusqu'au dépôt de bilan en indiquant les causes : faillite des dirigeants et désengagement financier du Ministère J et S. La dureté des relations sociales et la dégradation du dialogue social dont la direction FFMJC est responsable ont été également évoqués. La CGT a souligné que la juge du TGI en faisait pourtant une condition essentielle pour l'obtention d'un redressement judiciaire. La CGT a présenté les mesures de redressement proposées par les salariés qui ont été repoussées arbitrairement par la présidence de la FFMJC. Elle a sollicité un appui du Ministère pour leur examen par la FFMJC.

Le Ministère a rétorqué qu'il ne serait pas dans son rôle de s'ingérer dans la gestion de la FFMJC et qu'il n'interviendra pas pour intercéder, il a conseillé à la CGT d'insister auprès de l'administrateur judiciaire.

Sur la subvention structurelle de fonctionnement demandée par la CGT, le Ministère a retourné en contre-point les subventions dédiées au titre des CPO, la CGT lui a répliqué qu'elles ne résolvaient en rien l'insuffisance des moyens structurels de la FFMJC, en effet comment développer un projet d'éducation populaire d'envergure avec les MJC sur le territoire sans une structure nationale viable ? Le Ministère pense que le financement d'une fédération nationale est tout un débat, à partir du haut ? ou à partir du bas ? Le Ministère a dit qu'il allait étudier les chiffres fournis par la CGT concernant le désengagement de l'État avant de se positionner.

La question de l'emploi national des directeurs de MJC a été abordée en terme de cohérence politique du projet d'Éducation Populaire et en terme pédagogique qui fait ses preuves et dont l'économique est viable. Le Ministère n'a pas affiché de réticence sur la gestion nationale de l'emploi.

Concernant l'éventualité d'un apurement des créances publiques par voie d'abandon, la délégation CGT a exprimé sa réserve la dette étant essentiellement constituée de cotisations sociales - qui ont au surplus déjà été payées par les municipalités - et que s'il fallait en passer par cette mesure, la CGT exigeait un contrôle par le Ministère de la gestion de la FFMJC, ses dirigeants n'ayant pas changé. Le Ministère a affirmé sa volonté de peser pour faire abandonner partiellement la dette sociale de la FFMJC y ajoutant l'idée d'instaurer une procédure de contrôle. Par ailleurs Le Ministère a indiqué être toujours dans l'attente d'un plan de redressement de la FFMJC, la CGT lui a signalé que les IRP n'en avaient pas non plus connaissance.

La crise politique interne à la FFMJC et ses conséquences dans le réseau des MJC a été mise sur la table, la CGT a insisté sur le fait que le redressement ne se limitait pas au franchissement du Tribunal de Grande Instance, mais après, pour quelle politique? et que la prochaine AG FFMJC sera sur ce point très importante. La direction de la FFMJC prend ses distances à contre-sens mais le Ministère Jeunesse et Sports y trouvera -t-il son compte par rapport aux intentions qu'il affiche sur la jeunesse et l'emploi ? Le Cabinet de la Ministre s'est déclaré confiant dans l'avenir de la FFMJC, sans autres formes de commentaires! Dès lors, la CGT lui a replacé l'extrême gravité de la situation à la FFMJC qui nécessite une décision politique forte de l'État, à l'instar de celle qui a été prise pour l'AFPA qui allait à la liquidation, enfin elle lui a assuré de la détermination des salariés sans qui il n'y aura pas de redressement possible.

Au terme de la rencontre, les représentants du Ministère ont proposé à la délégation CGT de maintenir les contacts. La délégation CGT a retenu une écoute attentive du Ministère, mais peu d'engagement de celui-ci, hormis une volonté de peser sur l'abandon des dettes, tout en reprenant la nécessité du contrôle financier sur la FFMJC.

Si ces rencontres avec les Ministères ont permis de prendre la "température" politique sur la situation, pour la FERC CGT MJC il y a encore loin de la « coupe aux lèvres », à n'en pas douter les salariés et les MJC rassemblées vont devoir monter en pression afin que les promesses du Président de la République F. Hollande et de la Ministre V. Fourneyron, en matière de jeunesse et d'éducation populaire, soient tenues pour les MJC et les populations qui n'en peuvent plus d'attendre...

DU CÔTÉ DES INSTANCES DE LA FFMJC

LA DIRECTION FÉDÉRALE DÉROULE SON SCÉNARIO INQUIÉTANT...

Flanqués du cabinet d'expertise comptable désigné par l'administrateur judiciaire, le président G. ABONNEAU et son équipe dirigeante n'ont eu de cesse de matraquer le postulat des "experts" selon lequel la gestion des postes contractualisés serait fatalement condamnée à disparaître, en profitant de cette divine caution pour forcer la porte de leur « nouveau » modèle économique marchand,... dont pourtant personne ne veut!

C'est ainsi que les instances de la FFMJC ont été, ces derniers temps, le théâtre d'intrigues qui font craindre le pire. Pour cette direction fédérale, tous les moyens sont bons !

En décidant à la hussarde de la taxation des MJC, dénommée de façon élégante « contribution exceptionnelle », les dirigeants nationaux ne font rien d'autre que faire payer aux MJC leurs errements de gestion, et comme leur appétit est sans limite, dans leurs tuyaux se profile déjà le

doublement de la cotisation fédérale,... gageons que les MJC ne se laisseront pas abuser et réagiront!

En bricolant des budgets prévisionnels « techniques » pour 2013 et 2014, truffés d'illusions et de dissimulations affectant toute crédibilité de redressement, où la légèreté le dispute à la nuisance, il est dit que ces dirigeants fédéraux ne voudront à jamais tirer les leçons du passé, pour toujours plus enfoncer la FFMJC!

En empêchant la construction d'un plan de redressement - avec l'éviction de contributions sérieuses, dont celle des salariés et de la CGT - pour s'adonner au jeu des arcanes de la procédure judiciaire sur des stratégies douteuses, ils posent un acte inqualifiable qui accroît le danger pour les salariés, et le patrimoine des MJC.

Pour l'UG CGT, il n'est plus d'autres solutions que remettre les choses à

l'endroit, pousser une orientation alternative ; le redressement de la FFMJC ne se fera pas sans les salariés, comme ils l'ont proclamé haut et fort depuis le début.

EXIT LES PERMANENTS SYNDICAUX!

Brigitte Thomas, du syndicat SUD Culture, soucieuse d'encourager la direction sur son « nouveau » modèle fédéral a proposé au CA FFMJC du 19 janvier la suppression des deux ½ postes de permanents syndicaux. Les dirigeants appréciant l'offrande de la « syndicaliste » ont adopté cette proposition complétant leur arsenal antisocial. La « syndicaliste » SUD Culture n'en est pas à sa première tentative, dans un écrit récent, elle dénonçait déjà une abondance de délégués du personnel... Les salariés apprécieront!

AU COMITÉ NATIONAL D'ENTREPRISE LES ÉLUS CGT TOUJOURS EN QUÊTE D'UN RÉEL DIALOGUE SOCIAL...

Dans le cadre de la procédure judiciaire collective, le Comité National d'Entreprise est amené à remplir un rôle important dans le suivi du redressement et des préconisations. Appelés à la cause devant le Tribunal de Grande Instance avec le représentant des salariés désigné par celui-ci, ses élus CGT y défendent les intérêts des salariés et de l'entreprise associative FFMJC. Cette dernière, depuis son dépôt de bilan au Tribunal s'est placée sous la protection de la justice. Cette protection relève cependant de conditions, parmi celles-ci et non des moindres, le juge du TGI au regard des tensions a insisté qu'en la situation "l'établissement du dialogue social est une condition nécessaire au redressement". Si les élus CGT n'ont pu qu'apprécier ce point de vue, manifestement le message du juge n'est pas arrivé jusqu'aux oreilles des dirigeants de la FFMJC!

Car comment admettre les blocages et les

rétentions de l'Employeur FFMJC devant le non-respect de ses obligations légales d'information et de consultation ?

Que dire de la non-communication par l'employeur des données financières et budgétaires du dossier du redressement permettant au CNE de se prononcer et de faire, le cas échéant, des contre-propositions, si ce n'est une volonté délibérée de l'employeur d'écarter les partenaires sociaux ?

Que dire des freins de l'employeur à ne toujours pas fournir un bilan complet du Plan de Sauvegarde de l'Emploi dont les retombées sont floues, si ce n'est qu'y voir l'expression du mépris des efforts consentis par les salariés?

Que dire de l'indifférence du CA de la FFMJC à la communication du secrétaire du CNE -élu CGT- sur les propositions des salariés disponibles pour être acteurs du redressement, si ce n'est la manifestation

d'une ségrégation d'un autre âge?

Que dire de l'empressement de l'employeur d'imposer un nouveau plan social qui continuerait de vider les effectifs, si ce n'est que pour entamer sa politique d'abandon et de localisation des emplois dans la logique de son "nouveau" modèle économique marchand?

Pour autant, les élus CGT du Comité National d'Entreprise n'entendent pas se laisser troubler par ces louvoiements en poursuivant leur travail opiniâtre et en ne lâchant pas sur leurs propositions. Au dernier CNE du 11 février suite à l'intervention critique et étayée des élus CGT posant de sérieux doutes sur les prévisions budgétaires de la FFMJC, l'administrateur judiciaire sentant un mauvais vent s'est résolu, avant d'aller plus avant, à organiser une réunion financière avec les élus du CNE pour "y voir clair" !... Affaire à suivre.

LA LIQUIDATION DE LA FFMJC PEUT ÊTRE EMPÉÇHÉE... AVEC LES SALARIÉS MOBILISÉS ET SOLIDAIRES... UN AUTRE AVENIR EST À CONSTRUIRE...

L'UG CGT MJC APPELLE À UN RASSEMBLEMENT DES PERSONNELS

LE JEUDI 21 MARS 2013 JOUR DE L'AUDIENCE DU TGI DE PARIS

RENDEZ VOUS À PARTIR DE 10 H AU CNE FFMJC 15/17 PASSAGE VERDEAU PARIS 9èME (MÉTRO CADET OU GRANDS BOULEVARD)

- DE 10 H À 12 H 30 : RÉUNION DES SALARIÉS
- PAUSE CASSE-CROÛTE
- 14 H: RASSEMBLEMENT AU TGI DE PARIS

L'UNION DES MJC DE FRANCE OUVRIRA UN AUTRE AVENIR...

LE MESSAGE DU 3ÈME APPEL DES MILITANTS INDIGNÉS : « AUJOURD'HUI MOBILISÉS POUR LA DÉFENSE DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LEURS PROJETS » S'EST FAIT ENTENDRE DANS LES MJC...

Le premier rassemblement des élus et salariés de toutes les MJC de France de 2011 est encore dans toutes les mémoires en s'étant tourné vers la reconquête d'un idéal porté par l'Éducation Populaire et de construction d'un autre avenir pour les MJC dont l'existence est aujourd'hui mise à mal, comme en témoigne par exemple la situation dramatique à la FFMJC toujours en sursis. De ce ferment originel est né l'idée de renouer dans une « communauté d'intérêt » porteuse de sens et de changement qui continue de faire son chemin sur l'objectif de renouer une dimension fédératrice porteuse d'une expression nationale, ce que d'aucuns ont appelé de leurs vœux l'espace national des MJC!

Alors que les agressions se multiplient contre les associations d'éducation populaire avec les politiques à l'œuvre et autres directives européennes livrant celles-ci aux lois du marché, à la précarité, les militants indignés des MJC ont compris que les constructions de rassemblements revendicatifs, de solidarités et d'un rapport de force étaient indispensables pour réhabiliter les MJC et leur projet d'éducation populaire... alors que les populations, en particulier les jeunes sont durement frappés par la crise,...alors que le changement de gouvernement avec le retour d'un Ministère dédié à l'Éducation Populaire devrait ouvrir des perspectives... qui se font toujours attendre, et dont les engagements doivent être rappelés.

Dans ce contexte, l'Union retrouvée des MJC de France prend tout son sens. En créant les conditions du désir de rencontres et de mise en mouvement des MJC sur ce qui fait sens et intérêt à agir ensemble, en redonnant confiance à ceux qui passent aux actes, le projet des MJC utile aux populations a encore un avenir...cette alternative est une question qui doit interpeller tout éducateur populaire, tout militant de MJC.

L'UG CGT qui n'a jamais eu de cesse de lutter contre les choix des fédérations des MJC d'abandonner le projet d'Éducation Populaire pour promouvoir l'adaptation au marché et aux politiques d'instrumentalisation poussant les MJC à l'isolement, ne peut qu'apprécier à sa juste valeur la poursuite de la démarche de rassemblement des militants indi-

gnés invitant les acteurs des MJC à rentrer dans le débat public avec les fondamentaux et les exigences qui font socle commun au quotidien.

C'est pourquoi, l'UG CGT apporte son soutien à la journée nationale de rencontre des MJC de France du Samedi 27 Avril 2013 qui aura lieu à Paris, à la Bourse du travail, et entend de sa place y contribuer.

Cette nouvelle étape de construction d'un autre avenir pour les MJC porte les syndicats de l'Union Générale et les syndiqués CGT à se mobiliser et à agir.



www.cgt-mjc.fr

Le site est un outil pratique qui permet:

- · d'être réactif sur l'actualité,
- d'informer les salariés sur leurs droits (CCNA, CC72 et avenants,...)
- de répondre aux sollicitations qui sont adressées à l'UG et/ou aux contacts régionaux,
- d'animer le réseau notamment avec les rubriques « actualités » et « les contacts en région »,
- de générer des liens
- d'adhérer...

Pour ceux d'entre vous qui ne le connaissent pas encore, allez sur www.cgt-mjc.fr



LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'UG

ISSUE DU XXIÈME CONGRÈS DE MONTREUIL (18, 19 ET 20 OCTOBRE 2011)

COLLÈGE DES MEMBRES ÉLUS

Gérard ANDRE (FRMJC Lorraine)

Carole BERREBI (MJC Ris Orangis)

Valérie BONNET (FRMJC Midi Pyrénées)

Pierre BORKER (MJC La Jonquière Paris)

Nora CATTEAU (MJC Mons en Baroeul)

Marc CHARBONNE (FRMJC Ile de France)

François CHASTAIN

(FRMJC Nord Pas de Calais)

Patrick CHENU (FRMJC Ile de France)

Bernard DESBOIS (FFMJC)

Dominique DOBUA (MJC Mérignac)

Jean Marc DUMAS (FRMJC Bourgogne)

Jean Luc FLIPO (Retraité FRMJC Aquitaine)

Jean Jacques HEURTEL (FRMJC Lorraine)

Gérard LAMBERT (FRMJC Rhône Alpes)

Marie José LE ROUZIC (FRMJC Aquitaine)

 $\textbf{Max LE GUEM} \ (FRMJC \ Ile \ de \ France)$

Stéphanie LEWYLLIE (FRMJC Nord Pas de Calais)

Eric MOUVEAUX

(FRMJC Nord Pas de Calais)

Nicolas NEVEU (FRMJC Aquitaine)

Annie POLLET (FRMJC Nord Pas de Calais)

Thierry RUNGETTE

(FRMJC Nord Pas de Calais)

Fabian SORIA (MJC Cahors)

Yann TETAERT (MJC La Fabrique Tourcoing)

Guy VANDENEECKHOUTTE

(FRMJC Franche Comté)

COLLÈGE DES UNIONS ET SYNDICATS RÉGIONAUX

Aquitaine: Henri GABINAUD

Bourgogne : Jean-Marc DUMAS

Normandie: Jean-Pierre LANGUIL

Champagne-Ardennes: Lionel PETITDIDIER

Franche-Comté: Philippe DOYEN

Centre FFMJC : Didier BRUN

Rhône Alpes : **Gérard LAMBERT**Ile de France : **Didier MICHOUD**

Lorraine: Jacques SPIGOLON

Midi Pyrénées: Philippe DUSSO

Nord Pas de Calais: Eric MOUVEAUX

Pays de la Loire : Gérard MARAY

Poitou-Charentes: Denis VERCELLINO

Retraités: Daniel VANDECASTEELE

BUREAU DE L'UNION GÉNÉRALE

Gérard ANDRE

Didier BRUN

François CHASTAIN

Patrick CHENU

Bernard DESBOIS

Jean Marc DUMAS

Jean Luc FLIPO

Jean Jacques HEURTEL

Gérard LAMBERT

Jean-Pierre LANGUIL

Marie José LE ROUZIC

Thierry RUNGETTE





